

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 JUIN 2023

16- Objet : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE MONO-ATTRIBUTAIRE DE TRAVAUX N°TVX_2023_07 POUR UNE DUREE DE 4 ANS.

N° Ordre : DE-070-2023

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 1.1.1 Marchés publics travaux

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lamontjoie, après convocation du 21 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (37) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : -

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO

Le Frechou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : -

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : -

Moncrabeau : -

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Ana-Paula BES, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE,

Pompiery : -

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : Mme Claudette STALTER, suppléante

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

AR Prefecture

047-200068948-20230628-DE_070_2023-DE
Reçu le 04/07/2023

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Ludovic BIASOTTO

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Isabelle SALIS

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE à M. Jean-Louis TOLOT

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrick GOLFIER, M Marc GELLY à M. Hugues DAVID, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (9) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Lavardac : M. Georges BARBARA

Le Frechou : M. André APPARITIO

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON suppléé par Mme Claudette STALTER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Votants : 44

Absents : 16

- Dont « pour » : 44

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence voirie – création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents n°TVX_2021_02 relatif aux travaux d'entretien de la voirie,

Vu le courrier de non-reconduction de l'accord-cadre TVX_2021_02 en date du 10 mars 2023, envoyé aux entreprises titulaires en date du 14/03/2023.

Considérant que l'accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents n° TVX_2021_02 Travaux d'entretien de la voirie, n'est plus adapté aux besoins d'Albret Communauté,

Considérant que dans le cadre de la compétence voirie, Albret Communauté doit entretenir l'ensemble des voies intercommunales, y compris l'ensemble des trottoirs et accotements en agglomération,

Considérant que ces travaux ne peuvent être réalisés en régie par le service voirie d'Albret Communauté,

Exposé des motifs :

L'accord-cadre n° TVX_2021_02, relatif à des travaux d'entretien de la voirie, d'une durée de 2 ans renouvelable 2 fois 1 an, n'a pas été reconduit à l'issue de la période initiale et s'achève en conséquence au 21/06/2023.

En effet, à l'usage la procédure choisie, sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents, ne correspond pas au besoin d'Albret Communauté.

Il convient cependant de relancer une nouvelle consultation, afin de poursuivre la mise en œuvre de petits travaux de voirie, qui ne peuvent être réalisés en régie.

Le montant estimatif des travaux étant supérieur à 215 000 € HT, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le président à lancer une consultation, pour un accord-cadre de travaux en procédure adaptée, sur une durée totale de 4 ans, soit 2 ans renouvelables 2 fois 1 an.

Le marché concerne des prestations ponctuelles d'entretien courant : travaux de réparations et d'aménagements sur la voirie d'intérêt communautaire, à savoir les rues en agglomération, les voies communales et les chemins ruraux revêtus, ainsi que leurs dépendances : accotements, trottoirs, fossés, assainissement pluvial de surface.

Le type de prestations du présent marché ne nécessite pas un allotissement.

Le montant maximum annuel de commandes est fixé à 250 000 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'autoriser** le Président à lancer une consultation, pour un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire, sur une durée de 4 ans (2 ans renouvelables 2 fois 1 an), pour les travaux d'entretien de la voirie communautaire,
- ▶ **D'autoriser** le Président à mener la procédure (y compris l'attribution), à signer l'ensemble des documents relatifs à l'accord-cadre TVX_2023_07 et à en assurer toute l'exécution,
- ▶ **De préciser** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2023,
- ▶ **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget 2024 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance

